



PACTE NATIONAL ECOWAP/ PDDAA DU SENEGAL

POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

A. Contexte de mise en œuvre du Programme Détaillée pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) au Sénégal

1. Le PDDAA un programme pour l'Afrique et un cadre commun de développement

Les Ministres africains de l'Agriculture ont adopté, à la XXIIe Conférence régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 juin 2002, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

Le PDDAA, qui est au cœur des efforts consacrés par les gouvernements africains dans le cadre de l'initiative NEPAD de l'UA, est un cadre commun qui se traduit par une série de principes fondamentaux et de cibles, fixés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue de : (i) orienter les stratégies et programmes d'investissement nationaux, (ii) introduire un système d'apprentissage et d'évaluation par les pairs et (iii) faciliter une plus grande concordance et harmonisation des efforts de développement. La déclinaison de ce programme en actions concrètes sur le plan régional et national permettra d'atteindre un niveau soutenu de croissance économique, ce qui contribuera à une réduction significative de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

En Afrique de l'Ouest, la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est chargée de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD. En s'inspirant des orientations du PDDAA, la CEDEAO a élaboré sa politique régionale agricole (ECOWAP) qui a été adoptée en janvier 2005. L'ambition de l'ECOWAP est d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler à l'horizon 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échanges de la région, la coordination et l'harmonisation accrue de la mise en œuvre du PDDAA.

2. L'ECOWAP/PDDAA, un programme opérationnel pour promouvoir la cohérence et les synergies entre les différents efforts de développement au niveau de la région et des pays

Au niveau national, les efforts et engagements se traduisent pour le Sénégal par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui a pour base d'élaboration le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Le PNIA a permis d'élaborer des programmes prioritaires, de nouveaux systèmes d'analyse stratégique et de soutien à la connaissance pour faciliter la revue des pairs, le dialogue et la planification. Les objectifs du PNIA et les engagements des différentes parties prenantes, qui vont permettre sa mise en œuvre effective, sont consignés dans un pacte national.

B. Principe et objectif du Pacte National

Le Pacte a pour but de :

- fixer les paramètres d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur agricole;
- spécifier les principaux engagements de la part du Gouvernement du Sénégal et des partenaires au développement ;
- clarifier les attentes par rapport aux acteurs du système agricole et agroalimentaire afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PNIA.

Les points les plus importants sont les engagements politiques et budgétaires, particulièrement, le niveau des investissements dans le secteur. De même, des engagements forts sont à prendre pour adapter et augmenter l'aide consacrée au développement du secteur à long terme.

C. Vision à long terme et engagement du Gouvernement du Sénégal

Pour traduire son option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie, le Gouvernement du Sénégal a adopté, en 2004, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui définit pour les vingt (20) prochaines années, les dispositions générales et les grandes orientations pour un développement du secteur agricole en vue de la réduction de la pauvreté.

Dans l'optique de réaliser ces orientations et d'enclencher une dynamique de modernisation et de croissance soutenue de l'agriculture, conformément aux dispositions de la LOASP, six objectifs spécifiques ont été retenus à savoir :

- la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux ; le tout devant améliorer la sécurité alimentaire et, à terme, réaliser la souveraineté alimentaire du pays ;
- l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales, et la mise en place de régime de protection sociale en leur faveur ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, notamment par l'accès aux infrastructures et aux services publics, grâce à un aménagement équilibré du territoire ;

- la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles par la connaissance et l'amélioration de la fertilité des sols ;
- la mise en place d'un système d'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture et en milieu rural ;
- l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la production afin que l'agriculture soit un moteur du développement industriel et artisanal, et pour mieux satisfaire au besoin des marchés intérieur et extérieur (sous-régional, régional et international).

En outre, conformément à la lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture, les objectifs prioritaires sont entre autres :

- la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques et de leur habitat ;
- la satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques.

L'atteinte des objectifs repose sur la mise en œuvre de programmes opérationnels à moyen terme tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture et le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS). Ces instruments constituent notamment, la base d'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

D. Le programme du Gouvernement pour la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

Conformément au cadrage macroéconomique, le but primordial du programme est de réduire de façon conséquente la pauvreté rurale et propulser l'économie nationale par la modernisation du secteur rural, ce qui implique un taux de croissance annuel de 6,8 pour cent pour le PIB agricole, avec une croissance du reste de l'économie de 5,7 pourcent au moins d'ici 2020.

A cet effet, le Sénégal a décliné à travers le PNIA, des programmes prioritaires sur la période **2009-2015** dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche, de la sécurité alimentaire ainsi que du suivi-évaluation et du genre.

Ces programmes sont alignés aux piliers du PDDAA. Le coût global est évalué à **2 015,6 milliards de FCFA** dont **1 261,2 milliards de FCFA** à rechercher. Les objectifs et les sous-programmes spécifiques sont résumés dans les documents de la table ronde.

E. Partenariats pour la mise en œuvre du PNIA

1. But, principes et modalités des partenariats du PNIA

Ce pacte doit, dans le moyen terme, soutenir les partenariats entre le Gouvernement du Sénégal, le secteur privé et les partenaires au développement pour la mise en œuvre réussie des programmes du PNIA spécifiés ci-dessus, ainsi que les programmes ultérieurs à définir dans le cadre du DSRP, conformément aux principes, modalités et engagements ci-après.

Les modalités et principes de partenariat s'inscrivent, à long terme, dans une démarche de consultation stratégique globale et une approche programmatique sectorielle définie dans la politique de coopération avec les partenaires au développement.

En outre, au sein de la CEDEAO, les partenaires, qui soutiennent l'agenda ECOWAP/PDDAA, sont appelés à appuyer le Sénégal dans la mise en œuvre des programmes et activités menés dans le cadre de ce pacte.

2. Engagements du Gouvernement du Sénégal dans le cadre de l'Agenda et des partenariats du PNIA

Le Gouvernement du Sénégal confirme son engagement, à promouvoir le développement économique et social à long terme, afin de réduire la pauvreté et réaliser à terme la souveraineté alimentaire, tel que défini dans la LOASP et exposé dans le DSRP à :

- considérer les documents de politique de développement de l'agriculture comme cadre de réalisation des objectifs liés à la vision mentionnée ci-dessus dans le secteur agricole à travers le développement du secteur privé, soutenu par un Etat actif, une ouverture des échanges et un maintien continu de la stabilité macroéconomique ;
- assurer l'efficacité et la compétitivité dans la poursuite de la mise en œuvre de l'agenda du PNIA comme sa stratégie pour atteindre et dépasser l'objectif du taux de croissance de 6 pourcent du PDDAA à l'horizon 2015 ;
- œuvrer pour la réalisation de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, prise à Maputo en juillet 2003, d'allouer au moins 10 pourcent du budget national au secteur agricole pendant cette période, afin de contribuer à la réalisation des investissements requis pour atteindre les résultats des programmes du PNIA. A cet égard, œuvrer pour assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur tel que démontré dans les revues du DSRP et des dépenses publiques, conformément à ses options dans la gestion des finances publiques ;
- s'engager au dialogue, à la coordination, à la revue mutuelle et aux mécanismes et modalités de compte rendu spécifiées dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement.

3. Engagements des partenaires au développement dans le cadre de l'Agenda du PNIA

Les partenaires au développement confirment le constat fait dans la Déclaration de Paris. Ainsi, pour le Sénégal, l'atteinte des OMD et des objectifs du DSRP nécessitent l'augmentation du volume et l'amélioration de la qualité de l'aide au développement. Par conséquent, ils s'engagent de manière concertée à :

- aligner l'aide accordée au secteur avec les programmes et priorités identifiés dans l'agenda du PNIA et à augmenter leur appui d'ici 2015 afin *de contribuer aux coûts d'investissement des programmes arrêtés* ;

- fournir des indications sur l'aide future au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre ;
- fournir cette aide et l'assistance technique qui y est liée, conformément aux modalités et principes privilégiés exposés dans la politique de coopération avec les partenaires au développement, y compris les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de revue mutuelle et de compte rendu.

4. Engagements de l'Union Africaine, de la CEDEAO et des partenaires régionaux dans le cadre de la Déclaration de Maputo

L'Union Africaine, la CEDEAO et ses partenaires régionaux se sont engagés, à travers la Déclaration de Maputo à :

- soutenir le Sénégal dans la définition des programmes prioritaires qui permettront au pays de réaliser les objectifs de l'ECOWAP/PDDAA et d'être en bonne position pour atteindre l'OMD1;
- soutenir les programmes prioritaires du Sénégal définis dans le PNIA par la mobilisation d'un appui politique, financier et technique.

5. Engagements des Organisations de Producteurs, du secteur privé et de la société civile

Etant donné la nécessité de travailler dans le cadre de partenariats appropriés pour la réalisation des objectifs fixés dans l'agenda des OMD, les OP, le secteur privé et la société civile s'engagent à collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique.

F. Mise en œuvre des partenariats du PNIA

1. Coordination et supervision

La supervision et la coordination de la mise en œuvre des partenariats mentionnés ci-dessus se déroulent dans le cadre institutionnel du DRSP qui constitue le cadre de référence des interventions des partenaires au développement. A cet effet, un mécanisme spécifique de suivi-évaluation de la mise en œuvre des engagements sera mis en place.

2. Mobilisation des fonds

Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement mobiliseront des fonds immédiats pour : (i) démarrer en 2010 la mise en œuvre des programmes en cours d'exécution du PNIA qui nécessitent une amélioration, et (ii) finaliser les plans d'investissement opérationnels du Gouvernement pour les programmes restant, dans le but de démarrer leur mise en œuvre au plus tard fin 2010.

A cet effet, le Gouvernement et les partenaires au développement procéderont juste après la table ronde aux consultations, à travers le cadre institutionnel du DRSP pour mobiliser un financement adapté au PNIA. Leurs soutiens seront basés sur leurs avantages comparatifs respectifs.

3. Capacités de mise en œuvre

Le Gouvernement s'efforcera de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNIA en vue de répondre aux besoins en personnel, en appui institutionnel et logistique, pour un démarrage en temps opportun de la mise en œuvre. Les partenaires au développement s'efforceront de fournir l'assistance technique nécessaire, conformément à la Déclaration de Paris, pour appuyer le Gouvernement, en cas de nécessité, à répondre, aux exigences des capacités susmentionnées.

G. Approbation

En signant ce pacte,

1. le Gouvernement du Sénégal s'engage à respecter les dispositions du présent pacte, conformément aux buts, objectifs, principes et modalités exposés dans le DSRP, le PNIA et la Déclaration de Paris ;
2. les partenaires au développement s'engagent de manière concertée à honorer les engagements spécifiés ci-dessus, conformément à la Déclaration de Paris ;
3. l'Union Africaine, la CEDEAO et les autres partenaires régionaux s'engagent, collectivement, à honorer les engagements spécifiés ci-dessus, conformément à la Déclaration de Maputo et au principe global de la mise en œuvre du PDDAA;
4. Les organisations de producteurs, le secteur privé et la société civile s'engagent, collectivement, à soutenir la réalisation des aspirations de ce pacte.

Fait à Dakar, le 10 Février 2010.

Pour le Gouvernement du Sénégal

Le Premier Ministre
Me Souleymane Ndéné NDIAYE

Pour le secteur privé

M. Boubacar Arfang DAFÉ

Pour la société civile

Mme Khady Fall TALL

Pour les Organisations de Producteurs

M. Mamadou SALL

Pour les partenaires au développement

M. Boubou Dramane CAMARA

M. Mactar THIAM

Pour l'Union Africaine

M. Ousmane DJIBO

Pour la CEDEAO

M. Ousseini SALIFOU